

Maison des Sports de Pagaie – 2 chemin de la Victoire  
77 360 Vaires-sur-Marne

Tel. +33 (0)1 45 11 08 50

Email. ffck@ffck.org

www.ffck.org

## **Compte-rendu de la réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

**du vendredi 8 novembre 2024**

Vu le Code du sport ;

Vu les Statuts de la FFCK ;

Vu le Règlement Intérieur de la FFCK et ses annexes ;

Vu le courrier du Secrétaire général du 11 octobre 2024 informant du processus de candidatures aux élections du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de la FFCK ;

Vu la décision du Conseil fédéral du 12 octobre 2024 validant la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale électorale du 14 décembre 2024 ;

Vu la présence de l'ensemble des membres de la commission, en visio-conférence ;

Vu l'objet de cette réunion qui est d'examiner la validité des listes déposées pour la présidence et le comité exécutif de la FFCK en vue de l'Assemblée Générale Elective du 14 décembre 2024 ;

Vu la réception par le siège fédéral de quatre courriers recommandés avec avis de réception, transmettant des documents pour le compte de quatre listes candidates ;

La CSOE a notamment examiné les critères statutaires suivants :

- Dépôt de la liste 45 jours avant l'AGE
- Dépôt de la liste par LRAR
- Parité (l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un)
- 6 à 10 personnes candidates dont 1 Président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier, 3 à 7 Vice-présidents
- Majorité légale au 01/01/2024
- Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)
- Licence annuelle avec pratique en 2024
- Licence annuelle avec pratique en 2023
- Présence d'un représentant d'un membre agréé
- Troisième mandat au maximum
- Licence annuelle depuis au moins un an au 1er janvier de l'année de l'AG électorale pour le candidat à la présidence (licence en 2022 ou au moins au 01/01/2023)

## 1- Analyse de la liste « Unis au fil des performances » reçue le 04 novembre 2024 présentée par Monsieur Jean-Pascal CROCHET

Le 04 novembre 2024, par courrier recommandé avec avis de réception, le siège de la FFCK a reçu la candidature de la liste « Unis au fil des performances » de Monsieur Jean-Pascal CROCHET.

La Commission de Surveillance Electorale de la FFCK a procédé aux vérifications suivantes :

|  |  |                                    |                                    |
|--|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Dépôt de la liste 45 jours avant l'AGE   | Conforme : liste déposée le 30/10/2024 à 10h00 |                                    |                                    |
| Dépôt de la liste par LRAR   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Parité (l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un)   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| 6 à 10 personnes candidates dont 1 Président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier, 3 à 7 Vice-présidents   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Liste des colistiers / Conformité au regard des licences   | Nom  | Licence 2023                       | Licence 2024                       |
| Président  | CROCHET Jean-Pascal                            | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Secrétaire Générale  | MENETREY Isabelle                              | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Trésorière   | CHEVIET Carole                                 | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président   | REBOUL Pierre                                  | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président issu d'un membre agréé  | JOUZEL Bruno                                   | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président   | FLOUVAT Christine                              | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président   | DEL GALLO Marine                               | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Majorité légale au 01/01/2024  | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)  | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Licence annuelle avec pratique en 2024   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Licence annuelle avec pratique en 2023   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Présence d'un représentant d'un membre agréé   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Troisième mandat au maximum  | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Licence annuelle depuis au moins un an au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de l'AG électorale pour le candidat à la présidence (licence en 2022 ou au moins au 01/01/2023) | Conforme                                       |                                    |                                    |
| VALIDATION DE LA LISTE PAR LA CSOE   | OUI  |                                    |                                    |

**La Commission de surveillance électorale de la FFCK valide la recevabilité de la liste « Unis au fil des performances », présentée par Monsieur CROCHET.**



## 2- Analyse de la liste « S'engager et naviguer, naturellement » reçue le 05 novembre 2024 présentée par Monsieur Pascal BONNETAIN

Le 05 novembre 2024, par courrier recommandé avec avis de réception, le siège de la FFCK a reçu la candidature de la liste « S'engager et naviguer, naturellement » de Monsieur Pascal BONNETAIN.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la FFCK a procédé aux vérifications suivantes :

|  |  |                                    |                                    |
|--|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Dépôt de la liste 45 jours avant l'AGE   | Conforme : liste déposée le 30/10/2024 à 14h07 |                                    |                                    |
| Dépôt de la liste par LRAR   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Parité (l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un)       | Conforme                                       |                                    |                                    |
| 6 à 10 personnes candidates dont 1 Président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier, 3 à 7 Vice-présidents | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Liste des colistiers / Conformité au regard des licences   | Nom  | Licence 2023                       | Licence 2024                       |
| Président  | BONNETAIN Pascal                               | Annuelle sans pratique             | Annuelle loisir avec pratique      |
| Secrétaire Générale  | WISEUR Maryse                                  | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Trésorier  | LEFOULON Patrick                               | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président   | AMIR-TAHMASSEB Babak                           | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Présidente  | BARDET Anne-Lise                               | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Présidente issue d'un membre agréé  | LANFRANCHI Marie                               | Annuelle loisir avec pratique      | Annuelle loisir avec pratique      |
| Vice-Présidente  | LAROCHE Clémence                               | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Présidente  | LEGROUX Agnès                                  | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président   | PEIRO Germinal                                 | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président   | RIGAUT Jean-Luc                                | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Majorité légale au 01/01/2024  | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)                                  | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Licence annuelle avec pratique en 2024   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Licence annuelle avec pratique en 2023   | Non-conforme                                   |                                    |                                    |



|  |              |
|--|--------------|
| Présence d'un représentant d'un membre agréé   | Conforme     |
| Troisième mandat au maximum  | Conforme     |
| Licence annuelle depuis au moins un an au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de l'AG électorale pour le candidat à la présidence (licence en 2022 ou au moins au 01/01/2023) | Non-conforme |
| VALIDATION DE LA LISTE PAR LA CSOE   | NON          |

La Commission électorale relève les points de non-conformité de la liste suivants :

- Licence non pratiquant de Pascal BONNETAIN en 2023 et 2022
  - o La Commission de Surveillance des Opérations Electorales a bien pris connaissance des explications fournies par Monsieur Pascal BONNETAIN sur la problématique du type de licence qui lui a été délivrée par son club. Néanmoins, les textes fédéraux imposent bien la possession d'une licence annuelle avec pratique l'année de l'élection et l'année précédente, ce qui n'est pas le cas de Monsieur BONNETAIN. Ainsi, sa candidature ne peut être acceptée.
  - o En outre, la non-conformité de la situation de Monsieur BONNETAIN en tant que tête de liste entraîne l'irrecevabilité de l'ensemble de la liste.

**La Commission de surveillance électorale de la FFCK déclare la liste « S'engager et naviguer, naturellement », présentée par Monsieur BONNETAIN, non recevable.**



### 3- Analyse de la liste « S'engager et naviguer, naturellement » reçue le 05 novembre 2024 présentée par Monsieur Jean-Luc RIGAUT

Le 05 novembre 2024, par courrier recommandé avec avis de réception, le siège de la FFCK a reçu la candidature de la liste « S'engager et naviguer, naturellement » de Monsieur Jean-Luc RIGAUT.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la FFCK a procédé aux vérifications suivantes :

|  |  |                                    |                                    |
|--|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Dépôt de la liste 45 jours avant l'AGE   | Conforme : liste déposée le 30/10/2024 à 14h08 |                                    |                                    |
| Dépôt de la liste par LRAR   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Parité (l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un)       | Conforme                                       |                                    |                                    |
| 6 à 10 personnes candidates dont 1 Président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier, 3 à 7 Vice-présidents | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Liste des colistiers / Conformité au regard des licences   | <b>Nom</b>                                     | <b>Licence 2023</b>                | <b>Licence 2024</b>                |
| Président  | RIGAUT Jean-Luc                                | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Secrétaire Générale  | WISEUR Maryse                                  | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Trésorier  | LEFOULON Patrick                               | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président   | AMIR-TAHMASSEB Babak                           | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Présidente  | BARDET Anne-Lise                               | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Présidente issue d'un membre agréé  | LANFRANCHI Marie                               | Annuelle loisir avec pratique      | Annuelle loisir avec pratique      |
| Vice-Présidente  | LAROCHE Clémence                               | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Présidente  | LEGROUX Agnès                                  | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président   | PEIRO Germinal                                 | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Majorité légale au 01/01/2024  | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)                                  | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Licence annuelle avec pratique en 2024   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Licence annuelle avec pratique en 2023   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Présence d'un représentant d'un membre agréé   | Conforme                                       |                                    |                                    |
| Troisième mandat au maximum  | Conforme                                       |                                    |                                    |

|  |  |
|--|--|
| Licence annuelle depuis au moins un an au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de l'AG électorale pour le candidat à la présidence (licence en 2022 ou au moins au 01/01/2023) | Non-conforme : Monsieur Jean-Luc RIGAUT n'était pas licencié à la FFCK en 2022. Il a repris une licence à la FFCK en 2023 (demande et validation effectuées le 19/07/2023). La dernière licence de Monsieur RIGAUT datait de 2015. |
| VALIDATION DE LA LISTE PAR LA CSOE   | NON  |

La Commission électorale relève les points de non-conformité de la liste suivants :

- L'absence de licence annuelle depuis au moins un an au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour Monsieur Jean-Luc RIGAUT, en tant que candidat à la présidence.
  - o L'article S – 2.3.1 des Statuts fédéraux impose que « *tout candidat à la présidence de la Fédération doit être titulaire d'une licence annuelle depuis au moins un an au 1er janvier de l'année de l'Assemblée Générale électorale.* » M. RIGAUT ne remplit pas cette condition, puisque sa licence 2023 a été demandée et enregistrée le 19/07/2023 et qu'il n'était pas licencié en 2022 (sa dernière licence à la FFCK avant 2023 remontant à 2015). Ainsi, sa candidature ne peut être acceptée,
  - o En outre, la non-conformité de la situation de Monsieur RIGAUT en tant que tête de liste entraîne l'irrecevabilité de l'ensemble de la liste.

**La Commission de surveillance électorale de la FFCK déclare la liste « S'engager et naviguer, naturellement », présentée par Monsieur RIGAUT non recevable.**



## 4- Analyse de la liste « De la source à la mer » reçue le 29 octobre 2024 présentée par Monsieur Eric POULHE

Le 29 octobre 2024, par courrier recommandé avec avis de réception, le siège de la FFCK a reçu la candidature de la liste « De la source à la mer » de Monsieur Eric POULHE.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la FFCK a procédé aux vérifications suivantes :

|  |   |                                    |                                    |
|--|---|------------------------------------|------------------------------------|
| Dépôt de la liste 45 jours avant l'AGE   | Conforme : liste déposée le 27/10/2024                          |                                    |                                    |
| Dépôt de la liste par LRAR   | Conforme  |                                    |                                    |
| Parité (l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un)   | Conforme  |                                    |                                    |
| 6 à 10 personnes candidates dont 1 Président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier, 3 à 7 Vice-présidents   | Conforme<br>(non-conformité après invalidation d'une candidate) |                                    |                                    |
| Liste des colistiers / Conformité au regard des licences   | <b>Nom</b>  | <b>Licence 2023</b>                | <b>Licence 2024</b>                |
| Président  | POULHE Eric   | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Secrétaire Générale  | PADUANO Valérie   | Annuelle sans pratique             | Annuelle sans pratique             |
| Trésorière   | VANGYSEL Catherine  | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Présidente  | FORGUES Sandra  | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président   | CONTE Alexandre   | Annuelle compétition avec pratique | Annuelle compétition avec pratique |
| Vice-Président   | TERRADE Jean-Marc   | Annuelle loisir avec pratique      | Annuelle loisir avec pratique      |
| Majorité légale au 01/01/2024  | Conforme  |                                    |                                    |
| Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)  | Conforme  |                                    |                                    |
| Licence annuelle avec pratique en 2024   | Non-conforme  |                                    |                                    |
| Licence annuelle avec pratique en 2023   | Non-conforme  |                                    |                                    |
| Présence d'un représentant d'un membre agréé   | Conforme  |                                    |                                    |
| Troisième mandat au maximum  | Conforme  |                                    |                                    |
| Licence annuelle depuis au moins un an au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de l'AG électorale pour le candidat à la présidence (licence en 2022 ou au moins au 01/01/2023) | Conforme  |                                    |                                    |
| VALIDATION DE LA LISTE PAR LA CSOE   | NON   |                                    |                                    |

La Commission électorale relève trois points de non-conformité quant à cette candidature :

- Une candidate ne remplit pas les critères de licences avec pratique en 2023 et 2024, ce qui contrevient aux articles S – 2.1.1.1 et S – 1.4.1.1 des Statuts fédéraux, ainsi qu'à l'article R – 3.2.1 du Règlement Intérieur de la FFCK et à l'annexe 10 au Règlement Intérieur de la FFCK relative aux licences fédérales pour la pratique du canoë kayak



- En outre, cette personne se positionne sur le poste de Secrétaire Générale.
- De ce fait, seulement cinq personnes candidates au sein de cette liste remplissent les critères d'éligibilité. Ce qui entraîne une non-conformité de cette liste candidate puisqu'elle doit comporter au minimum 6 membres pour être validée.

**La Commission de surveillance électorale de la FFCK déclare la liste « S'engager et naviguer, naturellement », présentée par Monsieur POULHE non recevable.**



\*

\* \*

La CSOE valide le principe suivant de communication de sa décision :

- Notification individualisée à chaque tête de liste de la recevabilité de ladite liste candidate
  - o Lettre recommandée avec accusé réception ;
  - o Courriel.
- Mise en ligne sur le site internet de la FFCK.

\* \* \*

